



**HAL**  
open science

## Exercice du pouvoir dans l'espace rural

Julien Dupoux

► **To cite this version:**

| Julien Dupoux. Exercice du pouvoir dans l'espace rural. 2016. hal-01394711

**HAL Id: hal-01394711**

**<https://hal.science/hal-01394711>**

Preprint submitted on 9 Nov 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

## Exercice du pouvoir dans l'espace rural

### *cas du Plateau de Millevaches*

**Résumé** : le Plateau de Millevaches, territoire des plus ruraux, offre une lecture dynamique de la notion de droit au village. Si demeurent certains pouvoirs, fixes, dépendant d'institutions ou extérieurs au territoire, les initiatives venant de la population ne sont pas en reste et participent à se créer leur propre pouvoir, leurs propres atouts, à faire des villages et des espaces ruraux des espaces de vie possible, économique et sociaux, et surtout éminemment culturels. Ce sont des espaces où peuvent se créer des savoirs, des modes de vie qui ne sont pas sans rappeler des intentions d'agora sous forme de « démocratie villageoise », où se rencontre une décentralisation des pouvoirs à travers des horizontalités de fonctionnement. Les pouvoirs veulent perdre la tête. Cela confère à cet espace du Plateau de Millevaches une reconnaissance régionale : c'est un lieu où se créent des alternatives au mode de vie libéral, construit sur le dictat des marchés, la métropolisation du travail et du savoir.

Mots clés : *Millevaches, paysans, ruralité, pouvoir, culture.*

La notion de droit au village évoque une revendication. Etudiant une région fortement dépeuplée, où la densité de population parvient à descendre au deçà des 10 habitants/km<sup>2</sup> : le Plateau de Millevaches, où les principales agglomérations que sont Felletin, Eymoutiers et Meymac ne dépassent pas les 5000 habitants et se situent, de plus, aux marges du Plateau, la fonctionnalité des villages semble vitale pour le territoire. Si c'est une revendication, je vais surtout m'attacher à voir comment, concrètement, peut se construire, pour ne pas dire se prendre, ce « droit au village », et quelles sont les dynamiques qui permettent de décentraliser les pouvoirs, comment les habitants du monde rural, dont les paysans, peuvent devenir les détenteurs d'un pouvoir sur leur environnement. C'est une réflexion qui s'insère certainement dans celles des modes de démocraties, car malgré sa faible population, un village n'a-t-il pas le droit à la même considération, aux mêmes services, au même accès au savoir qu'une métropole ? A défaut de se voir servir par les institutions, les habitants des zones rurales déploient et inventent des formes de savoir et développent aussi une culture novatrice qui leur confèrent une certaine aura, au delà de la sphère rurale. C'est ce que je vais m'attacher à mettre en évidence. Il s'agit donc de mon point de vue, personnel et subjectif, sur les activités qui se déroulent sur le Plateau de Millevaches : il est relatif aux rencontres que j'ai pu faire, aux personnes avec lesquelles je me suis entretenues. Lors de mes études, je m'attache essentiellement à obtenir, non pas un échantillon représentatif de témoignage qui me permettrait d'ébaucher quelque statistique sur la population du territoire mais de rencontrer des acteurs différents afin d'obtenir une palette variée de discours, de provenance multiple, avec des relations et des intérêts qui pourraient être différents. L'échantillonnage noie les témoignages particuliers et il me semble que ce sont justement eux, elles : les petites histoires, qui permettent d'apporter de la nouveauté aux débats, qui permettent d'enrichir une étude qui porte sur les relations sociales, les imbrications politiques et les démarches de valorisation du territoire mises en œuvre par les habitants. Je m'attache aussi à noter la qualité de chaque témoignage, à prendre le temps d'écouter non pas seulement ce que je veux entendre en relation aux questions que je pose, mais aussi ce qui m'est dit à côté, comme une digression. D'aucun parle d'ailleurs souvent de ce qu'il veut plutôt que de ce dont on lui demande de parler. Le travail d'étude consiste à replacer (ou non) le témoignage, sa possible connaissance, dans l'analyse. Ces témoignages sont recueillis principalement dans un

nombre de communes-témoins qui se situent au cœur du Plateau de Millevaches, à la limite des trois départements du Limousin. Ce sont : Gentioux-Pigerolles, Faux-la-Montagne, La Villedieu, Royère, Peyrelevade, Tarnac, Rempnat, Nedde.

Mais assez tergiversé sur le procédé, et voici, pour l'heure, la logique d'interprétation sur laquelle il m'a conduit.

L'environnement, compris comme territoire physique et social, nous fournit des renseignements sur les pouvoirs en place, il peut mettre en évidence certaines acquisitions et certaines limites du droit des ruraux à disposer de leur territoire.

Passé ces faits, je vais m'attacher à décrire en quoi le Plateau de Millevaches peut constituer un cas intéressant d'exercice d'un pouvoir villageois à travers ses acteurs et les nombreuses initiatives qui s'y déroulent. On pourrait dire que le « droit au village » s'y fabrique en grande partie par l'activité des habitants.

C'est donc qu'il y a un pouvoir qui n'est pas fixe, un pouvoir qui se construit, possible moteur de changement en ce qui concerne les conditions de vie d'un rural, voire d'un paysan au sens littéral et premier du mot : l'habitant d'un pays. Et c'est sur quoi je terminerai.

## **1. Des marqueurs spatiaux de pouvoir**

Commençons par le constat qui nous est directement donné lorsqu'on arrive sur un territoire : celui des marqueurs de pouvoir donné par l'environnement. Ces premiers constats pourront, par la suite, être reliés à l'exercice effectif d'un droit au village ou, au contraire, révéler des facteurs d'entrave à ce droit.

Pour se faire, je me penche d'abord sur l'environnement purement physique. Un touriste qui viendrait pour le dépaysement, un randonneur qui s'attarderait surtout sur les paysages pourrait mettre en avant ce regard. Et en effet, les observations que je vais avancer dans ce court chapitre peuvent rejoindre des sentiments partagés par un certain nombre de résidents parisiens que j'ai interrogés. Je signale à titre purement indicatif ou de préjugé de départ que, parmi les 72 parisiens connaissant le Plateau de Millevaches (sur 161 interrogés), il évoque pour 36% d'entre eux des éléments naturels, pour 10% un coin perdu, et pour 19% un lieu de culture alternative. Parmi les 18 résidents parisiens qui sont allés sur le Plateau et qui, tous, n'aimeraient pas y habiter, un tiers d'entre eux le justifie par l'isolement, et quatre par le manque de services. Ce sont aussi des préjugés, mais qui peuvent également découler d'une certaine observation des lieux.

### **1.1. - Le foncier**

#### ***1.1.1 Le bâti***

Quitte à parler de droit au village, autant partir des villages en eux-mêmes, c'est-à-dire des lieux où s'agglomèrent des habitations. Le Plateau de Millevaches, comme je l'ai dit, ne comporte que trois gros bourgs et ces gros bourgs sont aux marges du Plateau. De plus, ils perdent déjà le nom de *villages* pour celui de *villes*, bien que petites. En dehors de ceux-ci, au centre du Plateau, toutes les agglomérations d'habitations sont des villages et sont décrites comme telles par les habitants. On ne dépasse pas les mille habitants par agglomération. De plus, il n'y a aucun village qui, par sa taille pourrait faire office de nœud-central. Peyrelevade, aujourd'hui le plus développé et le plus pourvu en commerces ne peut revêtir ce titre à lui seul. Il n'y a donc pas de village-bourg central au Plateau. Cette absence de centre, relevé souvent dans les études sur Millevaches (Terracol 2009, ou Bonnaud 1998), si elle dénote d'une observation pourtant très simple, n'est pourtant pas innocente, surtout si l'on veut parler de « droit au village » ou de pouvoir accordé à chaque villageois. De même que les villages réclameraient une disposition de services par rapport à la ville, une décentralisation, les petits bourgs, à plus petites échelles, pourraient réclamer un droit de décision, une « vie active » par rapport à un centre-bourg qui concentrerait l'activité. Les observations les plus basiques peuvent nous apporter quelques enseignements, nous faire tirer quelques déductions (à vérifier ensuite) mais, lors du discours, on est que trop apte à les oublier. Et je ne suis potentiellement pas exempt de cette manie. D'autant plus que, à force de parcourir le territoire, mon regard devient de moins en moins extérieur et que c'est en prime touriste qu'on est le

plus susceptible d'exprimer des évidences. Il faudrait sûrement ajouter des avis tout à fait profane à ma petite analyse. Absence de centre, ai-je dis. Si l'on descend encore d'une échelle, et qu'on arrive à celle de la commune, je crains qu'il ne me faille alors embrouiller alors la définition de « village » et par là aussi, peut-être, la notion de « droit au village ». Une commune comporte souvent le bourg ou les bourgs -il peut s'agir d'un regroupement de communes du type : « Gentioux-Pigerolles »- dont elles tirent leurs noms, où se situent en général la mairie et l'église, ainsi que toute une catégorie de hameaux (ou lieux-dits). Toutes ces agglomérations de maisons, sur le Plateau, sont nommées « villages ». Il m'a même été déclaré plusieurs fois que les villages avaient une identité forte (au sens de la communauté villageoise), que ce soit des centre-bourgs ou des hameaux. Le constat est évidemment différent selon les villages mais il est certains villages, en effet, où les habitants, d'eux-mêmes, se joignent pour refaire un ancien lavoir, une fontaine, certains éléments du patrimoine bâti et où ils affirment que c'est une volonté de leur part. Ils s'arrangent pour faire les courses, pour se déplacer. C'était particulièrement le cas à Clavérolas, sur la commune de Rempnat où le lavoir avait été refait par les habitants, sans subventions d'aucune sorte ni sans intervention d'aucune association. Je peux aussi citer le cas des Salles, communes de Gentioux, où les habitants avaient la volonté de réhabiliter les sectionnaux (il s'agit désormais d'employer le conditionnel ou le passé sus à la nouvelle loi de mai 2013 sur les sectionnaux qui oblige à un groupement d'au moins 20 villageois pour garder une section. Ce qui est impossible pour le Plateau de Millevaches), ils parlaient de « cochon commun ». aux Salles, les sectionnaux avaient également permis l'installation de deux paysans (l'un pour le maraîchage, l'autre pour les moutons). Il n'empêche que la grande majorité des villages que j'ai traversés sur les communes, s'ils n'avaient totalement allure fantomatique, parce que les bâtisses que j'ai traversées étaient superbes, en pierres de taille, et parfaitement entretenues, affichaient néanmoins leurs volets clos et le silence de leurs cours. Dans certains hameaux, il n'y a plus un seul habitant à l'année. La part des résidences principales (cf Tableau 1, données INSEE) peine à dépasser les 50% et reste largement inférieure aux moyennes départementales respectives. Le Plateau de Millevaches est un lieu où le foncier bâti appartient en majorité à des personnes n'y résidant qu'une partie de l'année ou plus du tout. Il y a donc une confiscation évidente, sur ce territoire, du bâti, qui pourrait freiner les désirs d'installations (fermes disponibles) ou les locations. Rappelons que le solde migratoire de la région est positif. Une association, l'ARBAN, s'est montée sur cet épineux sujet pour permettre le rachat par les collectivités de maisons anciennes, inusités. Les villages peuvent difficilement être rendus vivants dans un tel contexte foncier et les nouveaux habitants doivent compter sur les espaces où un Plan Local d'Urbanisme autorise les constructions. Ce qui, pat la suite, pourraient engendrer des problèmes de « mitage ». Il y a par exemple, beaucoup de maisons neuves dans le bourg de Peyrelevade alors que plusieurs villages, dans la même commune, sont désertés. Il s'agit alors de se questionner du droit de quel village veut-on parler ? Est-ce du bourg communal où les possibles commerces se situent généralement, ou le droit de chacun des petits villages d'une commune ? Là où on observe une faible densité de population, la question est encore moins simple, et si certains villages, via leurs habitants, peuvent revendiquer une solidarité ou une communauté villageoise, on peut se demander si la notion de droit au village ne peut pas passer par le « droit à la commune ». Tarnac a récemment défendu et sauvegardé son école communale (contre l'avis du maire pour un regroupement avec Bugeat) : cette école est un droit à l'éducation pour les habitants de la commune. On devrait dire, c'est le droit ne pas devoir faire un nombre de kilomètres important, supérieur à celui que l'on fait en ville ou dans une autre commune, pour se rendre à l'école primaire. Et ce malgré le peu d'habitants des communes.

### ***1.1.2. L'occupation des sols***

Dans le domaine du foncier, compte également l'occupation des sols. Sur tout le Plateau (dont les communes-témoins) les boisements sont importants, en particuliers les boisements de résineux. Le Plateau (au regard de la carte d'occupation des sols) semble même être devenu le territoire résineux du Limousin. On peut légitimement penser que les agriculteurs n'ont pas la part belle ou qu'ils sont trop peu nombreux pour « entretenir » le paysage. En effet, parmi eux, il en est plusieurs qui

auraient aimé récupérer des hectares boisés pour les remettre en prairies afin d'y faire pâturer leurs bêtes mais les conditions d'obtention de subventions pour des premières plantations résineuses obligent de reboiser après coupe. L'espace physique ne semble donc pas à la disposition des habitants et cela est confirmé par l'origine des propriétaires de bois. Sur les communes de Gentioux et Peyrelevade, les résidents ne possèdent qu'entre 30 et 50% de la forêt, et seulement entre 15 et 30% pour ceux des communes de Faux et Tarnac. Nombre de propriétaires (et cette conclusion se renforce avec la taille de la propriété) n'habitent pas sur le Plateau et c'était un des propos majeurs de *forêt et société de la montagne limousine* (Beynel, 1998). La forêt n'est pas paysanne. Et cela malgré les prêches de Marius Vazeilles, référence bien connue dans la région (Vazeilles, 1931). Elle est surtout le reflet d'une mainmise des sociétés d'exploitation sur le paysage (d'ailleurs, 38% des résineux sur le Parc Naturel Régional de Millevaches sont des Douglas, espèce plébiscitée par les sociétés d'exploitation). L'enrésinement continue en dépit des nombreuses protestations qui dénoncent les coupes rases, ou l'encombrement des routes par les véhicules d'exploitations, et leur dégradation sous le poids d'engins trop massifs, à tonnage trop élevé. Dégradations avec lesquelles doivent se débrouiller les communes. L'environnement physique autour des villages s'avère donc, dans une part significative, confisqué aux habitants desdits villages. Certains se plaignent même d'avoir des plantations résineuses aux portes des villages, leur bouchant la vue et la lumière. Il n'existe donc pour eux par de droit à l'environnement villageois qui irait dans le sens d'une amélioration de la qualité de vie, ni aucun pouvoir démocratique, via les institutions de la République qui puissent leur permettre de faire valoir ce droit. Seules des associations comme Nature sur un Plateau ou SOS Millevaches essaient de faire valoir ces droits.

Le domaine foncier, qu'il s'agisse du bâti ou des terrains n'est donc pas des plus accessibles aux habitants des villages du Plateau de Millevaches. Ce patrimoine est, dans une part significative, détenu par des non-résidents. La propriété, dans ce cas, n'apparaît donc pas comme un des facteurs dynamique de pouvoir pour les villageois. Au contraire, elle serait davantage à mettre au compte d'un pouvoir fixe de la part des possédants. Cela est, soit à relativiser, soit à aggraver – et c'est selon les points de vue- par le fait que les agriculteurs sont en majorité des éleveurs, producteurs de viande limousine et qu'ils possèdent pour une exploitation viable (viable selon eux), entre 100 et 150 hectares. Ils auraient donc une certaine liberté sur cette surface, pourraient en profiter mais la possession d'un grand nombre d'hectares souligne un alignement sur la Politique Agricole Commune (primes à l'hectare) ou sur les demandes du marché (viande limousine). Pour s'installer de manière plus indépendante, on peine souvent à trouver des hectares. Le journal local IPNS a relevé plusieurs fois des « bras de fer » avec la Safer, l'organisme qui attribue les terres.

Si le foncier apparaît comme confisquée, ce n'est pas la seule impression qui ressort du Plateau de Millevaches et celui-ci est aussi réputé pour son intense activité culturelle.

## **1.2. La culture**

L'environnement et le patrimoine ne sont pas uniquement considérés comme matériels mais également comme culturels. Sur ce deuxième aspect, la revendication d'existence des villages se fait plus concrète.

L'agenda culturel du Plateau de Millevaches, pour une aire peu peuplée, est très développé. Et cela en toute saison. Plusieurs lieux, dans des communes différentes (et pas forcément dans les bourgs communaux) organisent des manifestations de type très variés : le bar l'Atelier à Royère (des concerts, une borne multimédia), l'espace du Villard (débat, projections, bals...), la grange des Salles (bouts, concerts, partage de fripes...), la salle des fêtes de Faux (cinéma, concerts...), l'épicerie de Tarnac (projection, concerts), l'auberge de Rempnat (menus spéciaux festifs, concerts) pour ne citer qu'eux et qui sont bien souvent des lieux de la culture libertaire ou écologiste. Mais il faut encore leur ajouter les musées : celui de l'île de Vassivière, d'Eymoutiers et de Meymac. On ne peut pas dire que le Plateau est espace qui manque de divertissements. C'est parce qu'il y a un public qui demande cette culture, et aussi qui organise les manifestations.

Certaines personnes viennent (et découvre) le Plateau de Millevaches par ces biais et cet

espace apparaît à leurs yeux comme un flambeau de la culture libertaire. Cette sensation est renforcée par les nombreux graffitis qu'on trouve le long des routes : « Prière de ne pas nourrir les habitants (signé Le Parc) », « Plateau insoumis » ou même « Police partout, justice nulle part », des critiques sur le nucléaire, sur le sommet de Copenhague qu'on s'attendrait plutôt à voir perdurer en zone urbaine. Le Plateau est, au sens physique, un espace marqué par les slogans protestataires ou revendicatifs.

L'histoire « rebelle » du Plateau est également entretenue, voire mythifiée. La colonne funéraire de Gentioux (guerre 14-18) avec son enfant qui lève le poing et son inscription « Maudite soit la guerre » est devenue un symbole (national) de la non-allégeance aux armes. Les histoires des mutins russes de La Courtine durant la première guerre mondiale, de Georges Guigouin, en 1940, « premier résistant communiste » (avant son Parti), des soldats en partance pour la guerre d'Algérie, bloqués et adoptés par la population à La Villedieu, sont également entretenues et marquées par des monuments ou des plaques. Avoir cette histoire, c'est aussi se forger une culture, c'est aussi se considérer comme un espace central, indépendant, et qui n'a pas à subir l'attraction culturelle d'un Limoges ou d'un Clermont-Ferrand.

Des médias locaux confortent cette indépendance : on trouve deux journaux internes au Plateau : IPNS et Le Communard (d'aspiration libertaire) plus Télé Millevaches (le premier média local). On pourrait presque leur ajouter le journal de la Creuse libertaire : Creuse-Citron puisque ses initiateurs viennent de Royère.

Autant d'initiatives à caractère culturel sur un territoire des plus ruraux n'est pas neutre. L'ancien maire de Faux-la-Montagne disait que les nouveaux migrants, venant des villes, voulaient retrouver et reproduire un certain mode de vie qu'ils avaient connus à la ville (la transmission culturelle) mais on pourrait dire que celle-ci avait déjà commencé avec le va-et-vient des maçons creusois dans les grandes villes. Jean-François Pressicaud s'était d'ailleurs attaché à cette problématique dans son mémoire (Pressicaud, 1980) et il est resté un acteur très actif de l'émancipation culturelle du Plateau.

La chargée de mission « culture » au PNR Millevaches déclarait que la culture –quelle qu'elle soit, libertaire ou non- était un facteur de pouvoir pour la population locale. Cette revendication à la culture de la part de nombreux habitants, qu'ils viennent ou non de la ville, peut, à mon sens, très bien être considérée comme la volonté de concrétiser une forme de « droit au village ».

En dépit de la faible densité d'habitants, de l'éloignement des centres urbains et malgré une confiscation du foncier par des non-habitants qui rappellerait davantage un état colonial qu'une zone de rébellion, on trouve un foisonnement culturel sur le Plateau de Millevaches qui n'est pas sans lien avec la volonté de vivre au village sans être coupé du savoir et des nouveautés culturelles. Voire même de créer ses nouveautés, sans pour autant qu'elles soient forcément circonscrites au Plateau et de considérer que les villages ont aussi droit d'être un vecteur de l'évolution de la modernité. C'est cette création villageoise que je vais présenter et analyser dans la seconde partie : quelles sont les dynamiques des villageois qui permettent l'élaboration d'un « droit au village ».

## **2. L'exercice du pouvoir villageois par la création**

Puisque je m'apprête à parler de création d'un pouvoir villageois, je me permets une introduction sur l'affirmation des droits villageois. Ce qu'on appelle « droit à ... » ramène irrésistiblement à la révolution française et au chapitre des droits de l'homme. Dans le contrat social ainsi élaboré (Rousseau, 1762), c'est l'Etat, personne morale, qui est garant des droits de chaque individu. Or ce qu'on relève régulièrement aujourd'hui en matière d'environnement villageois sont les conflits entre les projets étatiques (ou provenant de l'institution) et les villageois eux-mêmes : ligne à grande vitesse, barrages, aéroport... Et la participation des villageois, habitants l'environnement en question, à ces projets étatiques, se concrétise en général sous forme de simple présence aux débats (Lequin, 2001) sans pour autant, via les tables rondes et les institutions avoir un

réel pouvoir d'influer sur les débats. Philippe Subra dénonce même un système de concertation purement factice (Subra, 2003) où les citoyens participants aux débats (ainsi que les associations) sont sélectionnés et où la remise en cause des projets n'est jamais à l'ordre du jour. Autrement dit, les villageois sont dépossédés du droit de décider de leur environnement proche. C'est dans ce contexte que la notion de « droit au village » peut se comprendre comme une revendication allant à l'encontre de certaines directives étatiques ou institutionnelles pilotées souvent depuis les villes et dont les intérêts échappent aux villageois.

Si le biais des circuits institutionnels paraît peu propice à l'établissement de ce « droit », c'est donc qu'il faut trouver d'autres vecteurs pour le rendre efficient. A ce titre, les nombreuses initiatives sociales sur le Plateau de Millevaches permettent d'aborder des formes d'exercice de pouvoir d'habitants sur leur territoire et nous fournir l'exemple d'habitants soutenant une forme de droit à évoluer dans un environnement rural auquel ils sont physiquement attachés. Et de le décider.

*« Et ce pouvoir, moi, je dirai : on le revendique. Qu'un propriétaire décide comme ça s'est fait dans le Parc Naturel, qui n'est pas le nôtre, du Périgord-Limousin, qu'un propriétaire d'une plantation de châtaigniers malades décide d'y mettre des pesticides par hélicoptère, c'est son droit. Qu'il impose à son voisin de le respirer, est-ce que c'est toujours son droit ? Qu'il foute en l'air une certification « bio » d'un champ, on est toujours dans le droit... Moi, je revendique mon pouvoir sur l'air que je respire, sur l'eau que je bois, sur les paysages, l'endroit où je vis. Et je ne veux pas vivre dans une usine de production ou dans une mine de bois. »* m'a ainsi dit Marc Lajara, habitant du Plateau et acteur associatif lors d'une interview.

## **2.1. Les mouvements associatifs du Plateau**

*« La région Limousin compte, en rapport à sa population, 2,63 fois plus d'associations que la nation et le Plateau de Millevaches compte, proportionnellement, 1,3 fois plus d'associations que la région soit 3,47 fois plus que la nation. »* relève Olivier Davigo dans le numéro 1 d'IPNS<sup>1</sup> (avril 2002). Le maire de Peyrelevade stipulait que, sur sa commune, presque chaque habitant devait faire parti d'une association. De par leur nombre, les associations ont un pouvoir sur les dynamiques locales et l'environnement local. A celles qui sont enregistrées, dites « de loi 1901 », il faut ajouter les divers collectifs (ou communautés) qui n'ont pas pris le statut associatif mais qui représentent, de fait, une association d'habitants.

On se lie donc par affinités amicales et par affinités de projets afin de faire vivre son territoire. Plusieurs associations ont même soutenu la création du récent Parc Naturel de Millevaches, qui, pour elles, pouvait devenir une entité politique, de projets, pour le territoire du Plateau. Via, le PNR, certains projets et certaines associations sont d'ailleurs soutenues financièrement. Le département de la Haute-Vienne (qui comprend la préfecture régionale : Limoges) a d'ailleurs trouvé que le Parc lui coûtait cher et a décidé de lui retirer ses financements. On peut lire cette action comme un conflit entre des élus socialistes, pour la plupart limougeaux, qui se soucient d'abord de hisser la ville et son cortège d'entreprises, au rang financier d'autres grandes métropoles et un Parc, surveillé par sa base associative, dont le président est un communiste du Plateau, soucieux de l'animation de son territoire et de revitaliser des villages soufflés par l'exode puis par le vieillissement de la population. Si la lecture peut être celle d'intérêts territoriaux où chacun défend son bout de gras, elle peut être de nature démocratique et représentative en cela que les élus en chaire ont des liens avec les intérêts industriels (donc ceux d'une classe de rentiers et de spéculateurs) qui sont toujours suspects car peu connus, et que les inquiétudes des territoires ruraux recouvrent le maintien de services, d'accès à la culture et la présence de lieux de vie (cafés, boulangeries, pharmacies...). Les villageois, à travers l'investissement associatif, d'une part s'interrogent sur leur place réelle dans la démocratie représentative et d'autre part, trouve celle-ci inapte à combler leurs attentes et à sauver leur

---

<sup>1</sup> « Les données de base ont été d'une part gracieusement fournies par les sous-préfectures (lieux d'enregistrement des associations), d'autre part achetées à l'INSEE. » précise-t-il. (article intitulé « 100 ans d'association sur le Plateau »)

territoire d'une désertification humaine et intellectuelle. S'ils pèsent peu, au sens du nombre brut, dans les politiques étatiques et régionales, ils ne comptent pas pour autant se voir lésés quant au développement de leurs villages. Dans une zone où le travail manque et où les lieux de culture sont peu nombreux, quoi de mieux que de créer les uns et les autres. Des villageois, notamment par le biais associatif ou collectif, se créent leur propre activité et s'investissent dans la culture.

La nature de nombreuses structures dénote aussi un esprit d'innovation. C'est ainsi qu'on rencontre sur le Plateau des statuts d'entreprises à schéma horizontal, sans patron : SCOP (Sociétés Coopératives et Participatives), SAPO (Société Anonyme à Participation Ouvrière) ou SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) dont la SAPO Ambiance Bois (créée en 1988) est un emblème. L'auto-gestion est un mode de fonctionnement que revendiquent plusieurs associations ou collectifs ; ainsi un membre de Cesam-Oxalis (à Eymoutiers) avait la formule : « La démocratie ne doit pas s'arrêter aux portes de l'usine ». La défense d'une activité sur le village, par l'espace disponible pour créer sa propre activité, permet d'expérimenter des nouveaux schémas de pouvoir et de responsabilités en rupture avec le schéma hiérarchisé : patron/sous-patrons/employés.

Ces mouvements collectifs offrent un levier de reconnaissance institutionnel envers les habitants même s'il s'agit, de la part des institutions, de se plaindre de l'emprise de ces associations, en particulier de la part des institutions politiques, qui visent les chaires électives. Ainsi, le parti UMP, pourtant éternellement d'opposition dans la région (gouvernée par le Parti Socialiste) s'exprimait en ces termes dans *la lettre du Limousin n°95 de décembre 2011* pour parler des collectifs du Plateau : « *On a inversé la procédure, c'est la population qui éclaire l' élu !!! Mascarade et légèreté qui permettent à certains groupes organisés de distiller un flux d'informations et de faire pression sur la vie démocratique. On constate qu'on fait d'autant plus appel à la proximité que les citoyens s'éloignent des urnes* ». On voit dans ces lignes des politiciens qui regrettent leur pouvoir de décision, de « guide scientifique » de la population, qui inversent même le sens de la démocratie puisque les initiatives et les idées venant de la population leur paraissent hors du droit. Le « droit au village » se construit donc aussi par un bras de fer avec les institutions, à mon sens parce que celles-ci sont devenues autoritaristes à force de leur non-renouvellement et de la confiscation de la politique dont elles font œuvre, principalement en matière de décisions environnementales, qui sont des décisions territorialisées et qui devraient logiquement impliquer la population.

Un autre exemple qui illustre le pouvoir que peut prendre une association nous est donné par Télé-Millevaches dans le livre qui lui est consacrée (Deleron, Lulek, Pineau, 2006). Les auteurs relatent un conflit entre le média et un bureau d'élus (conseillers régionaux, généraux, et maires) qui voulait imposer un logo au générique, un des arguments avait été le « *légitime droit de regard et de présence dans un magazine financé en partie par des fonds publics* ». Mais Télé Millevaches n'a pas signé la convention (avec logo) voulue par les élus :

« *Télé Millevaches existait, produisait, remplissait son contrat de réaliser un magazine mensuel. Bref, le syndicat d'élus était bien obligé de suivre financièrement. Il avait compris que dans le cas présent, il était sans doute allé un peu trop loin et que le rapport de force n'était pas en sa faveur : si télé Millevaches, faute de financements, avait dû mettre la clef sous la porte à cause d'une bête existence de logo, il aurait eu du mal à en assumer les conséquences.* »

Car, dans un village comme Faux-la-Montagne, siège de l'association, Télé-Millevaches est comme un droit à l'information locale construit et gagné par les habitants. On y tient.

## **2.2. Initiatives et formes du Savoir**

Des collectifs inventent des formes d'organisation et s'auto-gèrent, ce qui est une première façon de pouvoir maîtriser son territoire, de décider d'en devenir les acteurs principaux plutôt que de suivre d'incertaines voies institutionnalisées. Ensuite, on peut s'intéresser à l'action proprement dite de ces collectifs et à ce qui, par ces actions, renforcerait un pouvoir villageois et un « droit au village ».

On trouve, sur le Plateau, des associations assez classiques de défense du patrimoine villageois et qui s'occupent d'aménager des sites, de remettre en valeur des moulins, des ruines, des

croix, des ponts de pierres (ou ponts-planche) et de leur donner une visibilité touristique : la valeur est plutôt historique qu'usuelle ; en revanche les associations (comme l'ARHA de Tarnac) qui s'occupent de maintenir les chemins en l'état et les prévenir de l'accaparement par des paysans faute d'utilisation ont dans l'idée de maintenir une forme de droit piéton de circuler sur le territoire.

D'autres associations ou collectifs ont un but clairement plus politique et qui relève de la gestion du territoire par lui-même. Souvent, c'est la « solidarité » qui est mise à l'affiche.

L'énumération serait trop vaste mais je peux donner des exemples : *CTRL A* à Royère permet l'accès à internet et une assistance informatique ; *Le Pain Levé* au village de Bellevue (commune de Faux) est une association où des adhérents se relaient pour faire du pain biologique pour eux-mêmes, pour échanger contre du fromage ou des légumes et, en petite quantité, pour vendre aux intéressés ; *Atout Bois*, au village de Lachaud (commune de Gentioux) est un espace disposant de matériel de menuiserie : chacun vient avec des planches (s'il en a) et peut utiliser les machines sous les conseils d'un adhérent plus spécialiste. Dans ce cas, un partage de savoir artisanal est diffusé de manière à ce qu'il puisse être approprié par plusieurs personnes.

La diffusion des savoirs est aussi l'une des préoccupations. Premièrement parce beaucoup ont besoin de créer leur activité et réclament quelques bases ; parce que d'autres expérimentent et font part de leur réussite ou de leurs échecs, mais surtout parce que la mise à disposition d'un savoir pour tous (et aussi par tous) est une démarche politique de territoire. Ce n'est pas parce qu'on est sorti des circuits scolaires ou qu'on est isolé des villes qu'on ne peut plus rien apprendre. Des associations, comme Pivoine, se sont spécialisées dans l'éducation populaire et propose des points de rencontre et d'échanges de savoirs en mêlant spécialistes (parfois universitaires) et autochtones. L'attachement à l'horizontalité (ou la collégialité) des directions est aussi un facteur qui permet de rendre chacun actif quant à l'apport de savoirs ou celui de propositions politiques pour le territoire.

Par les nombreuses initiatives et les nombreux chantiers d'entraide présents sur le petit périmètre des communes du Plateau citées plus haut, les habitants peuvent disposer de biens (pain, sommier de lit, voire nouvelle maison...) de savoirs et de loisirs sans pour autant avoir besoin de disposer d'un compte en banque important ou de se rendre chaque jour dans les grandes villes. Si l'on peut retrouver à d'autres endroits ces initiatives liées à l'éducation populaire, elles sont présentes en grand nombre sur le Plateau de Millevaches : un périmètre qui n'excède guère celui d'un demi-département. Les possibilités de sorties sont nombreuses et les formes d'éducation populaire, les formations, encouragent les habitants à s'impliquer dans le territoire plutôt qu'à simplement « adhérer » passivement à un quelconque organisme.

Les nombreux lieux proposant des manifestations, outre la découverte d'artistes ou d'œuvres venant d'ailleurs, invitent à la création culturelle sur place et des troupes de théâtre, des groupes de musiciens, ... se forment dans les villages car ils trouvent, sur place, des endroits où se produire et démarrer leur activité. Ils trouvent aussi des cours.

Si les savoirs universitaires apparaissent souvent comme « urbains » (les universités étant généralement localisées dans les métropoles), les associations et collectifs du Plateau s'attachent aussi, comme il est de plus en plus en vogue dans les campagnes (voire même dans les villes) à la transmission des savoirs paysans. Certains d'entre eux, qui étaient de l'ordre de la pratique expérimentale des anciens, sont repris parce qu'ils ont un crédit scientifique supplémentaire. C'est le cas de beaucoup de pratiques qui touchent à l'écologie.

### **2.3. Le cas de la culture paysanne**

Via les intentions politiques de maintien et de développement des territoires ruraux et les messages issues de l'écologie politique (Atkinson, 1991) dont –par exemple- la Confédération Paysanne peut se faire le rapporteur, le « paysan » retrouve sa dimension originelle d'« habitant du pays ». Son insertion dans le territoire vaut davantage que ce qui serait l'exercice d'un simple métier. Les nouvelles façons d'être « paysan » ne sont pas sans lien avec l'implication dans la vie du village et les droits que l'on revendique en tant que villageois.

Les nouvelles formes d'agriculture jouissent d'un affichage particulier et, à travers l'esprit créatif qui les animent, peuvent devenir des éléments de construction d'une solidarité villageoise. Les références aux anciens rapports entre ruraux, au début du XX<sup>ème</sup> siècle (alors pour la majorité des paysans, avec leur mode de vie quasi-autarcique et les échanges de biens comme de services au sein des petits villages) sont toujours présentes. Si ces rapports peuvent être mythifiés comme exemple de solidarité ; ils ne sont pas forcément portés aux nues. Ils rappellent surtout une époque où les villages étaient vivants et où l'on pouvait trouver toutes sortes d'artisans dans la commune et subvenir à tous ses besoins sans aller bien loin. Cependant, l'accès à la culture pour les communautés rurales n'était pas aussi facile qu'aujourd'hui. Et l'aspect culturel des nouvelles formes d'agriculture constitue probablement son principal vecteur de propagation.

La difficulté de trouver du terrain, souvent évoquée, est patente pour ceux qui veulent mettre en pratique des innovations agricoles : c'est pour cela que les innovations semblent davantage portées par le secteur maraîcher (permaculture, biodynamie) et que c'est lui qui offre la plus grande visibilité médiatique des nouveautés agricoles. Le difficile accès à la terre pour les agricultures non-conventionnelles est sûrement un des facteurs qui renforce leur diffusion pédagogique. Car il s'agit désormais d'une lutte politique à mener pour avoir la place d'exister : les nouvelles formes d'agriculture rejoignent de plus ou moins près les théories décroissantes avec pour idées principales : la production d'aliments sains, les circuits courts, la santé des sols. Elles se posent clairement en regard des optiques productivistes et capitalistes qui régissent les activités agricoles et leur force militante leur permet d'être un support pédagogique de poids autour de l'écologie politique. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver en grand nombre de telles initiatives sur le militant Plateau de Millevaches. Les rendez-vous culturels sont nombreux autour de certaines fermes. D'une part, pour présenter les activités et expériences de la ferme : le cas le plus touristique est peut-être celui de la ferme de Lachaud avec son antenne CNRS et autour de son élevage de moutons qui reçoit visiteurs, stagiaires et étudiant en master envoyés par l'université de Poitiers. D'autres structures prennent des stagiaires en visant à l'installation agricole de ceux-ci : c'est le cas du GAEC « Champs Libres » (maraîchage en biodynamie) qui organise des rendez-vous pédagogiques qui vise à réhabiliter des savoirs paysans (il peut s'agir des savoirs concernant les plantes, leurs actions) ou diffuser le savoir créé sur place. Les lieux d'expérimentation se veulent lieu de partage. Certains paysans possèdent des bibliothèques garnies sur les nouvelles formes d'agriculture (à Tarnac) qu'ils font partager. Des projections documentaires ont régulièrement pour thème l'agriculture et encourage le partage et la recherche de nouveautés dans ce secteur. Le fait que certains des nouveaux paysans soient aussi des nouveaux arrivants dans la région, n'ayant pas d'aïeux paysans et ayant suivi des études supérieures à un niveau avancé (ingénieur, doctorant...) tout en contribuant à l'innovation et au non-renouvellement des mœurs, apportent une volonté de lecture plus savante de l'activité. Lors d'un café-débat autour de l'installation en agriculture (mai 2013), un maraîcher, exerçant en « biologique » déplorait devant un élève du lycée agricole l'absence de cours ayant trait à la chimie, à la complémentarité entre les plantes et le sol. Les rendez-vous pédagogiques sont parfois doublés de rendez-vous culturels. C'est le cas de l'association « La loutre par les cornes » par les groupe des Salles (précédemment cité) qui propose de nombreuses soirées au village : sortie reconnaissance de plantes, préparation de savons... mais surtout concerts et spectacles théâtraux. Les artistes sont parfois ceux du Plateau qui viennent présenter leurs créations. Des granges peuvent devenir des lieux où se crée une culture alternative. C'est une volonté de contrecarrer la ville comme horizon indépassable pour les appétits intellectuels. Des courants de pensées, avec leur cortège d'événements culturels, peuvent aussi émaner de la campagne et c'est le cas du Plateau de Millevaches. Animant une conférence gesticulée (mai 2011) aux Plateaux Limousins (La Villard, commune de Royère), Hervé Chapelais évoquait la nécessité de se réapproprier des savoirs populaires, l'idée d' « une convergence des rustres » capables de fabriquer aussi leur science.

Le droit au village peut être conçu comme la puissance potentielle de la ruralité. Dans le discours politique, en particulier issu des théories marxistes sur la dépopulation forcée des campagnes pour former le prolétariat urbain, le village est présenté comme la place logique de la démocratie et la

ville est attachée à sa démesure et aux bouleversements agricoles, aux pressions sur les terres, néfastes pour l'environnement, qu'engendre son approvisionnement (Charbonneau, 1998). La puissance des idées véhiculées par le milieu rural peut se mesurer par son rayonnement sur diverses échelles et, sur ce point, le Plateau de Millevaches n'est pas en reste et peut encore nous servir de support.

#### 2.4. L'influence rurale à diverses échelles

Si j'ai pris l'exemple du Plateau de Millevaches, il est loin d'être le seul (on pourrait citer ne serait-ce que le Larzac) et ce qui s'y passe se retrouve ailleurs. La comparaison n'étant pas ici le but, je m'attache au contenu du cas particulier du Plateau de Millevaches pour présenter ce qui s'y déroule.

L'influence des activités du Plateau peut toucher le milieu institutionnel : j'ai déjà parlé du regard politique porté au niveau régional. Mais il peut dépasser cette échelle. Ainsi, dans l'article intitulé « quand le plateau donne des boutons à Limoges » du numéro 37 (déc. 2011) du journal IPNS, on peut lire :

« En 2010, lors d'un colloque organisé à Eymoutiers par le Certu, le sociologue André Micoud, spécialiste du mode rural, avait indiqué, parlant du Plateau : « *Quand on parle d'un territoire comme d'un lieu d'innovation dans certains ministères, ça veut évidemment dire qu'il s'y passe des choses...* » Et de citer « *des associations qui pensent et qui travaillent à construire et valoriser des « milieux de vie », en s'appuyant principalement sur les ressources locales (patrimoines naturels et culturels) que les façons antérieures de penser le développement avaient plus ou moins négligées [...]* ». La réputation du Plateau comme « lieu d'innovation et d'expériences », repéré y compris nationalement comme un vivier d'expériences originales, joue aussi certainement dans quelques animosités limougeaudes. Il est vrai que la visibilité de certaines actions et quelques raccourcis peuvent aussi donner l'impression d'un territoire qui aime à soigner sa différence et à afficher son originalité... »

Mais surtout, le Plateau acquiert une influence et une légitimité toute particulière dans les milieux libertaires ; ainsi on a pu me qualifier les militants du Plateau comme des « dinosaures de l'alternatif ». Plusieurs des structures sont insérées dans des réseaux nationaux : par exemple dans le Réseau d'Echanges et de Pratiques Alternatives et Solidaires (REPAS), connu aussi à travers ses éditions. Le Plateau est d'ailleurs le premier pourvoyeur de ce Réseau. Le refuge des résistances, basé à Peyrelevade, compte aussi des liens nationaux (La Parole errante à Montreuil), via Armand Gatti. Mais, davantage que les relations diverses, ce sont les idées venant du Plateau et les événements s'y déroulant qui attirent. Les nuits du 4 août à Peyrelevade, pendant l'été 2011 ont ainsi attiré des personnes de toute la France (et même au-delà). Les journées pédagogiques du Villard attirent aussi des personnes, en particulier des jeunes, venant de toute la France sur des annonces comme « semaine d'échange et de partage de savoirs et de pratiques » (qui avait eu lieu en avril 2012), semaine centrée autour de l'agro-écologie avec des ateliers sur les alternatives aux pesticides, le jardinage, les plantes à usage culinaires, la construction de murs en pierres sèches. Les ateliers visaient à pouvoir se réapproprier son espace proche et rappelle, par ces simples activités d'auto-production (et d'auto-consommation) que la maison villageoise avec son jardin, la nature environnante peut être le premier lieu d'activité. Dans le « droit au village », on peut donc inclure le pouvoir d'avoir accès à l'espace naturel environnant, pas seulement donc aux activités de service et à la présence d'école ou de commerces dans un village mais bien à la possibilité d'utiliser les plantes qui peuvent se trouver sur un lieu particulier (jardin) ou des lieux partagés (landes, bois...). Les villages du Plateau sont, par leur réputation, des endroits possibles de rassemblements importants et donc d'échanges. Pour clore les exemples, je peux citer le fameux rassemblement « pacifiste » du 11 novembre à Gentioux, autour d'un monument dont l'originalité a su être exploitée. Il vient à cette date des militants libertaires –ou des curieux- de toute la France. Les villes du Limousin n'offrent guère davantage d'événements que le Plateau de Millevaches.

### **Le pouvoir : une idée fluide, conciliable avec la ruralité**

Les institutions, les grands centres de décisions, qui ont presque tous leur siège dans les grandes villes, génèrent une conception fixe du pouvoir : c'est le siège, la position autoritaire, la richesse financière (pour les grandes entreprises) qui offre ce qu'on appelle communément « pouvoir ». Mais l'insertion, pour un citoyen quelconque, dans ces schèmes hiérarchiques ne lui offrent qu'une faible espérance de pouvoir décider de son mode de vie.

Il trouve davantage de liberté dans l'exercice volontaire d'investir l'espace qui l'entoure. Le pouvoir, plus réel, plus pratique, sur son environnement proche, son village est celui du changement, de l'originalité, par la création notamment, l'apport de culture en zone rurale : il est fluide. On peut rapprocher cette dualité entre pouvoir fluide et fixe de celle qui différencie les mots d' « agriculteur » : le métier, le statut social et de « paysan » en son sens littéral : l'habitant du pays. Le droit au village, davantage que restreint à l'enclos habité, est aussi le droit conquis d'être et d'exercer une activité de paysan sur son territoire environnant.

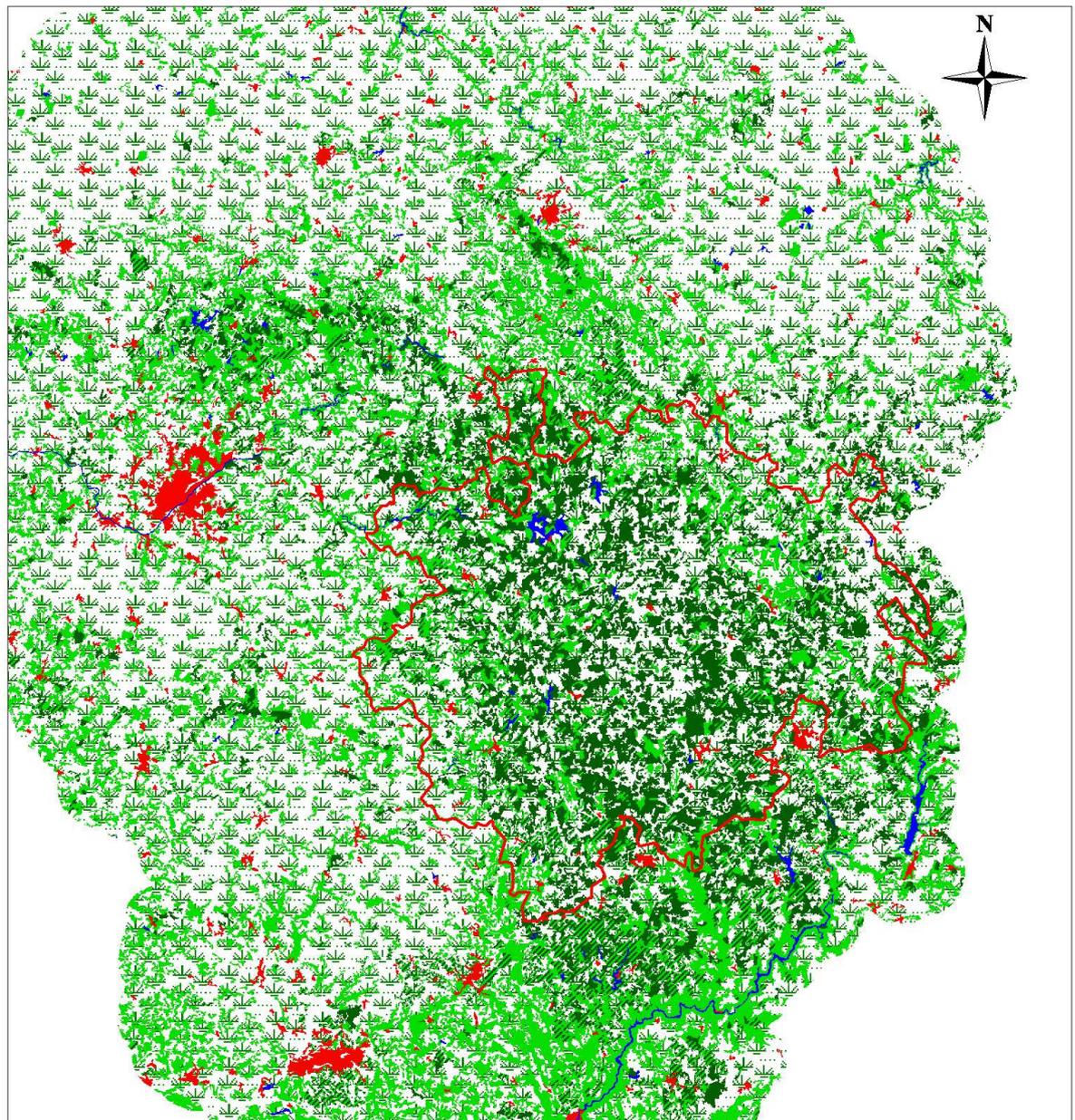
## Bibliographie

- ATKINSON, A. (1991), *Principles of political ecology*, London, Belhaven Press, 254p.
- BEYNEL, C. (1998), *Forêt et société de la montagne limousine*, Limoges, PULIM, 532p.
- BONNAUD, A. (1998), Thèse Paris VIII (dir.Y. Prats) *Autonomie locale et développement de quatre plateaux dans le massif central : les monts de Lacune, le Millevaches, l'Aubrac, le Larzac*, 476p.
- CHARBONNEAU, B. (1969), *Le jardin de Babylone*, Paris, Ed. de l'Encyclopédie des nuisances, 264p.
- LEQUIN, M. (2001), *Ecotourisme et gouvernance participative*, Sainte-Foy(Québec), Presses de l'Université de Québec, 234p.
- LULEK, M. (2009), *Scions...travaillait autrement. Ambiance Bois, l'aventure d'un collectif autogéré*, Valence, REPAS, 174p.
- PRESSICAUD, J-F. (1980), mémoire de maîtrise Toulouse le Mirail et Limoges, *Les néo-ruraux dans le nord de la montagne limousine : un facteur de revitalisation d'un pays dominé ?*, 112p.
- ROUSSEAU, J-J. (1762), *Du contrat social*, Paris, Flammarion, 180p.
- SUBRA P, (2003) « A quoi sert le débat public ? », *Hérodote* n°110, La découverte, pp149-170.
- TERRACOL, P. (2009) Thèse Paris I (dir.Y. Lüginbuhl) *Le paysage, vecteur d'hybridation économique et culturelle d'un territoire : le plateau de Millevaches*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 436p.
- VAZEILLES, M. (1931) *Mise en valeur du Plateau de Millevaches*, Ussel, G. Eyboulet et fils, 272p.
- Télé-Millevaches*
- Journal IPNS*

Commune (département)	% résidences principales sur la commune	% résidences principales du département (comparaison)
Tarnac (19)	40,1	75,6
Peyrelevade (19)	54,2	75,6
Royère-de-Vassivière (23)	35,8	67,3
Gentioux-Pigerolles (23)	45,1	67,3
Faux-la-montagne (23)	40,2	67,3
La Villedieu (23)	43,9	67,3
Rempnat (87)	51,8	84,7
Nedde (87)	47,8	84,7

Tableau 1. Source des données : INSEE

## Occupation des sols du PNR Millevaches en Limousin



- Espace urbain
- Feuillus
- Conifères
- Prés, landes et tourbières
- Lacs

PNR Millevaches en Limousin

0 15 30 Km

Projection : Lambert II

Source : Corin Land Cover 2006  
Réalisation : J. Dupoux, 2012  
avec MapInfo

Carte de l'occupation des sols sur le Limousin/PNR Millevaches